



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35051

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère de prévoir dans les conventions d'utilité sociale signées entre chaque bailleur social et l'État, des dispositions complémentaires relatives aux questions de sécurité. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

### Texte de la réponse

La convention d'utilité sociale peut comporter des actions susceptibles de concourir à la prévention de la délinquance, des incivilités et des nuisances ou à la résolution de problèmes de tranquillité publique. Si les contenus des conventions d'utilité sociale ont partiellement pris en compte ces possibilités, différentes actions ont été conduites ces dernières années pour organiser le développement de plans de tranquillité résidentielle par les bailleurs. L'USH (Union sociale de l'habitat) a notamment organisé des journées professionnelles sur ces sujets qui ont donné lieu à la formalisation de guides méthodologiques diffusés largement aux bailleurs. Les bailleurs sont ainsi invités à s'appuyer sur l'observation des faits d'incivilités, de dégradations et d'agressions, de leur évolution, pour élaborer un plan de tranquillité résidentielle qui doit prioriser les actions. Ces actions peuvent porter sur des dispositifs humains : par exemple, développer le rôle des personnels de proximité, la médiation diurne ou nocturne, voire le gardiennage. Elles peuvent également porter sur des aspects techniques tels que les différents aménagements contribuant à résidentialiser l'immeuble ou la mise en place de systèmes de vidéoprotection.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35051

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 8069

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1350